

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEOUX

Délibération 2024/06

Portant sur l'attribution d'une subvention pour l'exercice 2023 aux associations de la commune

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 10	- Exprimés : 10
- Présents : 9	- Pour : 10
- Représentés : 1	- Contre : 0
- Votants : 10	- Abstention : 0

Date de la convocation : 16/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-et-un du mois de mars, à 20h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Pascal Mérigot

Présents : CHAZAL Michel, FONTY Éric, FOURNET Denis, MERIGOT Pascal, MUNNÉ Sylvie, LANNEAU Guy, VAISSET Frédéric, MILLET Sandra, MERIGOT Sylvie, CARNEIRO EMILIE

Absents :

Excusés : MERIGOT Sylvie

Pouvoirs : MERIGOT Sylvie à CHAZAL Michel

Secrétaire de Séance : MOREIRA CARNEIRO Emilie

Vu l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant l'examen des demandes de subventions présentées par l'ACCA de Néoux et l'association Néoux Rencontres,
Considérant que les activités conduites sont d'intérêt local ;
Le conseil municipal ayant délibéré, décide à l'unanimité :
- D'attribuer à l'ACCA une subvention pour l'année 2023 de 750€
- D'attribuer à l'association Néoux Rencontres une subvention pour l'année 2023 de 750€

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie Conforme

Le Maire,
Pascal MERIGOT

